

PARTICULIERS |

# TARIFS

au 1<sup>er</sup> juillet 2016

Guadeloupe - Martinique



CONDITIONS APPLIQUÉES  
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES



**SOCIETE GENERALE  
ANTILLES**



Vous trouverez dans ce dépliant les tarifs de vos principales opérations bancaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

L'extrait standard des tarifs est commun à l'ensemble de la profession bancaire et correspond aux opérations les plus courantes.

Toutes les informations contenues dans ce dépliant, vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos attentes, et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec un Conseiller dans l'une de nos agences de Guadeloupe et de Martinique.

La brochure est également disponible sur notre site Internet [www.sgba.fr](http://www.sgba.fr)

Les tarifs figurant dans la présente brochure incluent les éventuelles taxes sauf indication contraire.

Ils annulent et remplacent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 les précédentes conditions.

Vous trouverez dans ce dépliant les principaux tarifs qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016

## Extrait standard des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2016

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

LISTE DES SERVICES	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet - SGBA Online (Hors coût du fournisseur d'accès Internet)</li> </ul>	<b>Gratuit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (SG Mobil)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Info SMS (4 sms/mois) - abonnement mensuel :</li> </ul> </li> <li>- Alert'SMS (par SMS)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">1,70€ <small>soit pour information 20,40 €/an</small></p> <p style="text-align: center;">0,50€</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Carte de paiement internationale à débit immédiat Carte Bleue Visa - (cotisation annuelle)</li> </ul>	40,00€
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Carte de paiement internationale à débit différé Carte Bleue Visa - (cotisation annuelle)</li> </ul>	45,00€
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Carte Visa Electron (cotisation annuelle)</li> </ul>	32,00€
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Retrait en euros dans un distributeur de billets d'un autre établissement de la zone Euro avec une carte de paiement internationale (Carte Bleue, Carte Visa Electron Visa Classic ou Premier)</li> </ul>	<b>Gratuit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Virement SEPA occasionnel externe dans la zone Euro               <ul style="list-style-type: none"> <li>- En agence (par virement)</li> </ul> </li> <li>- Par Internet</li> </ul>	<p style="text-align: center;">4,20€ <small>avec RIB ou BIC/IBAN correct</small></p> <p style="text-align: center;"><b>Gratuit</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Frais de prélèvement               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une autorisation de prélèvement</li> <li>- Par prélèvement</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b></p> <p style="text-align: center;"><small>pour tout émetteur hors établissement financier (frais de 1,60€/prélèvement par un autre établissement financier)</small></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commission d'intervention (par opération)</li> </ul>	8,00€ <small>avec un plafond mensuel de 80€</small>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement - Quiétis (par an)</li> </ul>	29,95€
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Frais de tenue de compte</li> </ul>	<p style="text-align: center;">3,20€ <small>soit pour information 38,40€ /an</small></p>

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Prix en euros

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte **Gratuit**
- Service Bienvenue (prise en charge des formalités de changement de banque) **Gratuit**
- Transfert de compte dans une autre agence SG ANTILLES **Gratuit**
- Clôture de compte **Gratuit**
- Service bancaire de base (SBB)  
Ensemble de services bancaires fourni dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 du Code Monétaire et Financier **Gratuit**

## RELEVÉS DE COMPTE

- Relevé de compte à vue :
  - mensuel **Gratuit**
  - par quinzaine (cotisation mensuelle) **4,50€**
- Relevé d'opérations aux distributeurs SG ANTILLES (par relevé) **1,55€**
- Demande de duplicata de relevé de compte **5,00€**
- Demande de relevé par télécopie :
  - les 2 premières pages **0,90€**
  - par page supplémentaire **0,50€**
- Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**

## TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte (par mois) **3,20€**
- Frais de tenue de compte inactif (sans mouvement depuis plus de 12 mois - tarif appliqué par trimestre) **8,75€**
- Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN **Gratuit**
- Enregistrement d'un changement d'adresse **Gratuit**

## SERVICES EN AGENCE

- Versement d'espèces et de chèques **Gratuit**
- Retrait d'espèces dans votre agence ou une autre agence SG ANTILLES **Gratuit**
- Edition du solde du compte sur ticket de retrait aux DAB SG ANTILLES **Gratuit**
- Courrier mis à disposition au guichet (par mois) **10,00€**
- Recherche de document :
  - de moins d'1 an (l'unité) **16,00€**
  - de plus d'1 an et recherches complexes **26,00€**
- Photocopie de document (par photocopie) **2,00€**
- Frais de poste:
  - Lettre recommandée simple **12,20€**
  - Lettre recommandée volumineuse (à partir de 12g) **Frais réels**
- Frais de fax (toute destination) **5,15€**

## BANQUE À DISTANCE

## INTERNET

- SGBAONLINE (services bancaires sur Internet hors coût du fournisseur d'accès Internet)
  - Abonnement mensuel **Gratuit**

## TÉLÉPHONIE

- VOCALIA (serveur vocal au 08 92 68 18 79 - par appel et hors frais de communication) **Gratuit**
- SG Mobil : alertes sur la situation du compte par SMS
  - Info SMS (4 SMS par mois - abonnement mensuel) **1,70€**
  - Alert' SMS (par SMS) **0,50€**

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Prix en euros

### COTISATIONS DES CARTES DE PAIEMENT OU RETRAIT

■ Cartes de paiement internationales (cotisations annuelles)	
- Carte Visa Premier :	
. Carte Visa Premier à débit différé	135,00€
. Carte Visa Premier à débit immédiat	135,00€
- Carte Bleue Visa :	
. Carte Bleue Visa à débit différé	45,00€
. Carte Bleue Visa à débit immédiat	40,00€
. Pour les co-titulaires et les jeunes de 16 à 25 ans	-50%
- Carte Visa Électron :	
. Carte Visa Electron à débit immédiat	32,00€
. Pour les co-titulaires et les jeunes de 16 à 25 ans	-50%
■ Carte de retrait (cotisation annuelle)	
- Carte «Express+»	30,00€
■ Cartes : retraits et paiements	
- Retraits d'espèces en euros dans un distributeur de billets SG ANTILLES ou d'un autre établissement de la zone Euro avec une carte de paiement internationale (Carte Bleue Visa - par retrait) :	<b>Gratuit</b>
- Retraits d'espèces hors zone Euro (par retrait - commission fixe)	3,00€ <small>+ 2,50% sur montant retiré</small>
- Paiements en zone Euro	<b>Gratuit</b>
- Paiements hors zone Euro (par achat - commission fixe)	1,00€ <small>+ 2,50% sur la facture payée</small>
■ Cartes : opérations diverses	
- Réédition du code secret	9,90€
- Blocage de la carte :	
. par le client pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse (hors frais de remplacement de la carte)	<b>Gratuit</b>
. par la banque pour utilisation abusive	16,00€
- Remplacement de la carte à la demande du client suite à une détérioration, un renouvellement anticipé	16,25€
- Modification du plafond de paiement et de retrait	5,20€
- Opposition sur carte bancaire	<b>Gratuit</b>
<b>VIREMENTS</b>	
■ Virement occasionnel - SEPA	
- Réception d'un virement SEPA	<b>Gratuit</b>
- Émission d'un virement entre comptes SG ANTILLES d'un même client (en agence et par Internet)	<b>Gratuit</b>
- Virement vers la France, l'espace SEPA avec RIB/IBAN correct:	
. en agence SG ANTILLES (par virement)	4,20€
. par Internet	<b>Gratuit</b>
■ Virement permanent	
- Frais de mise en place	<b>Gratuit</b>
- Virement permanent vers un compte SG ANTILLES :	
. en agence et par Internet	<b>Gratuit</b>
- Virement permanent vers une autre banque	
. virement initié ou modifié en agence	5,00€
. par échéance	1,50€
. par Internet	<b>Gratuit</b>
- Virement automatique vers un compte épargne SG ANTILLES	<b>Gratuit</b>
■ Virements internationaux	Nous consulter
■ Opérations avec l'étranger	Nous consulter

## PRÉLÈVEMENTS

- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
  - Prélèvements :
    - . par télévirement (Tous émetteurs hors établissements financiers) **Gratuit**
    - . par un établissement financier (par échéance) **Gratuit**  
1,60€
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un Titre Inter-bancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) **Gratuit**
- frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation de mandat de prélèvement SEPA **16,00€**

## CHÈQUES

- Mise à disposition du chéquier en agence et renouvellement automatique **Gratuit**
- Envoi de chéquier à domicile en A.R (par envoi frais postaux inclus) **12,20€**
- Paiement par chèque **Gratuit**
- Délivrance d'un chèque de banque **19,50€**
- Encaissement de chèques payables en France métropolitaine **Gratuit**
- Opposition par l'émetteur sur chèque ou chéquier (pour perte ou vol) **19,00€**
- Frais de destruction de chéquier après 6 mois **8,65€**
- Photocopie de chèque **6,00€**

## OFFRES GROUPÉES DE PRODUITS ET SERVICES

### ■ Le Pack Sérénity

Offre comprenant une carte de paiement, l'assurance Quiétis, une autorisation de découvert, une assurance du découvert, les services de banque à distance, la gratuité des frais d'opposition sur chèques. Pour les autres options du Pack Sérénity, nous consulter.

#### Cotisations mensuelles selon le type de carte

Le Pack Sérénity avec une Carte Bleue Visa	9,95€
Le Pack Sérénity avec une Carte Bleue Visa, Co-titulaire	4,99€
Le Pack Sérénity avec une Carte Visa Premier	15,91€
Le Pack Sérénity avec une Carte Visa Premier - Co-titulaire	7,96€

### ■ Le Pack Électron (cotisation annuelle)

Offre comprenant une carte de paiement et de retrait d'espèces à débit immédiat avec une demande d'autorisation systématique, l'assurance Quiétis, une autorisation de découvert, une assurance du découvert, les services de banque à distance, la gratuité des frais d'opposition sur chèque. Pour les autres options du Pack Electron, nous consulter.

Le Pack Électron titulaire	9,95€
Le Pack Électron co-titulaire	4,99€
Le Pack Électron jeunes de 16 à 25 ans	4,99€

### ■ Gamme de Moyens de Paiement Alternatifs au chèque (GPA)

- Offre sans chéquier destinée aux clients fragiles **3,00€**

Offre comprenant l'exonération des frais de tenue de compte, une CB Privative Express+, l'Internet SGBAONLINE, l'Info SMS (1/semaine), 1 chèque de banque/mois, les virements occasionnels en €/Internet, la mise en place et les virements permanents en euros, la mise en place des autorisations et les prélèvements hormis ceux des autres Ets financiers tarif en vigueur. 5 Commissions d'intervention facturées à -50% /mois, au-delà pas de facturation.

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

### COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provisions, d'un avis à tiers détenteur...)

- Commission d'intervention par opération **8,00€**
- avec un plafond mensuel de **80,00€**
- Commission d'intervention par opération **4,00€**
- avec un plafond mensuel de (Uniquement «Clients protégés») **20,00€**

### OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Paiement par chèque émis par un client interdit bancaire **29,00€**
- Frais par opposition à tiers détenteur, par avis à tiers détenteur et par saisie attribution **129,50€**
- Chèque versé, retourné impayé **11,00€**
- Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **14,00€**
- Accord de décaissement sur compte débiteur **5,50€**
- Ouverture d'un dossier contentieux **50,00€**
- Retour de courrier NPAL pour adresse erronée **20,00€**
- Courrier de mise en demeure **5,25€**
- Courrier de préavis de déclaration FICP **5,25€**
- Courrier de déclaration FICP **5,25€**

## INCIDENTS DE PAIEMENTS

Prix en euros

- Lettre d'information préalable pour chèque sans provision (Loi Murcef) - permet au client de régulariser sa situation et donc d'éviter l'interdiction d'émettre des chèques. 14,90€
  - Forfait de rejet sur chèque sans provision < 50 € 30,00€
  - Forfait de rejet sur chèque sans provision > 50 € 50,00€
- Ces forfaits incluent la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais de chèque impayé, les frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire, la gestion du compte pendant la période d'interdiction, la délivrance d'un certificat de non paiement, la régularisation par blocage de provision et les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé en sus.

### Attention : conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central de la banque de France, recensant les personnes frappées d'une opposition d'émettre des chèques. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

- Frais de rejet de prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) pour défaut de provisions
  - Pour un montant < à 20 euros Montant du rejet
  - Pour un montant ≥ à 20 euros 20,00€
- Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision :
  - Pour un montant < à 20 euros ou à destination d'un compte SG ANTILLES Gratuit
  - Pour un montant ≥ à 20 euros à destination d'une autre banque 20,00€

## DÉCOUVERTS

### FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- Facilité de caisse ou découvert ponctuel non contractualisé  
Des intérêts sont dus à raison de toute facilité de caisse ou de découvert non contractualisé. Ces intérêts sont calculés quotidiennement sur les utilisations effectuées et prélevées trimestriellement par des débits du compte du client. Le taux de ces intérêts est établi pour chaque trimestre en fonction de l'évolution des conditions de marché et le TAEG appliqué figure sur les relevés de compte. Une facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet de facturation d'agios.
- Frais pour Autorisation Conventiionnelle de Trésorerie (ACT), (cotisation annuelle) 13,00€
- Assurance ACT (cotisation annuelle) :
  - 0 à 1 500 € 8,00€
  - 1 500 € à 4 000 € 20,00€
  - 4 001 € à 6 000 € 36,00€
  - 6 001 € à 10 000 € 60,00€
- Taux pour découvert non autorisé et non formalisé Nous consulter
- Taux pour découvert autorisé Nous consulter
- Minimum forfaitaire d'agios, non compris dans le TAEG 8,00€

## CRÉDITS

### CRÉDITS À LA CONSOMMATION

- Frais de dossier : 1% du montant du prêt
  - avec un minimum de 70,00€
  - avec un maximum de 290,00€

### CRÉDITS IMMOBILIERS

- Frais de dossier : 1% du montant du prêt
  - avec un minimum de 500,00€
  - avec un maximum de 1 200,00€

### CONDITIONS COMMUNES

- Frais de modification de prêt avec avenant : 1% du capital dû
  - avec un minimum de 400,00€
  - avec un maximum de 1 200,00€
- Frais d'émission de lettre pour échéance impayée 17,00€
- Impayé sur prêt (par échéance majorée des intérêts de retard) 25,00€
- Réédition du tableau d'amortissement 22,00€
- Délivrance de toute attestation liée à un prêt ou à un compte 5,00€



## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Conditions &  
Prix en euros

### ÉPARGNE BANCAIRE

- Produits d'épargne à taux réglementés (Livret A, LDD, CEL, PEL)
- Produits d'épargne à taux libres (Livret Jeune, CSL...)
- Virement automatique vers un compte épargne
- Transfert de compte ou plan d'épargne vers une autre banque

Nous consulter  
Nous consulter  
**Gratuit**  
63,50€

### PLACEMENTS FINANCIERS

- Ordre de Bourse<sup>(6)</sup>

**TITRES NÉGOCIABLES EN EUROS SUR EURONEXT PARIS - AMSTERDAM ET BRUXELLES**

Ordre de Bourse passé par votre agence

\* Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission <sup>(2)</sup> Proportionnelle	Commission Fixe	Minimum <sup>(3)</sup> de Perception
< ou= 8 000 €	1,40%	4,49 €	15,50 €
de plus 8 000€ à 15 000 €	1,20%	4,49 €	15,50 €
> 15 000 €	1,00%	4,49 €	15,50 €

Conditions

- Ordre annulé ou transmis et non exécuté

**TITRES NÉGOCIABLES EN EUROS SUR LES AUTRES MARCHÉS OU EN DEVISES ÉTRANGÈRES<sup>(7)</sup>**

Ordre de Bourse passé par votre agence

	Zone Euro, Angleterre, Suisse, USA, Canada	Autres Pays
Commission proportionnelle	1,66%	1,66%
Minimum de perception <sup>(5)</sup>	135,00 €	135,00 €

**Gratuit**

- Ordre annulé ou transmis et non exécuté

**DROITS DE GARDE<sup>(8)</sup>**

Gratuité pour : les actions et certains emprunts Société Générale, les OPC gérés par Société Générale et pour certains OPC gérés par AMUNDI Group ou Lyxor.

Montant de l'ordre	Commission <sup>(7)</sup> Proportionnelle	Commission Fixe	Minimum de Perception
< ou= 50 000 €	0,26%	4,78 €	27,50 €
de plus 50 000€ à 150 000 €	0,21%	4,78 €	27,50 €
> 150 000 €	0,10%	4,78 €	27,50 €

Opérations sur valeurs mobilières - Autres services

- Souscriptions aux émissions d'actions
- Souscriptions à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris
- Forfait annuel<sup>(8)</sup> de tenue de comptes titres (ordinaire ou PEA) par compte titres détenu (Droits de garde non inclus)
- Paiement des coupons, remboursements sur titres et attributions d'actions
- Relevé de titres à la demande
- Relevé de titres de succession
- Frais de transfert PEA dans un autre établissement (forfait)
- Frais de virement de titres dans un autre Etablissement
  - Titres conservés en France (par ligne)
  - Titres conservés à l'étranger (par ligne)
- PEA : incorporation de titres au nominatif pur (par ligne et par an)

**Gratuit**

**Gratuit**

9,00€  
Inclus dans le forfait  
25,12€  
25,12€  
59,80€  
4,78€  
50,23€  
21,53€

**OPC<sup>(9)</sup>**

Les prix de rachat sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée, de sortie. Ces derniers sont variables selon les OPC, figurent sur le prospectus simplifié ou le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC).

- Frais forfaitaires de souscription d'OPCVM gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par AMUNDI Group ou Lyxor.
- Frais forfaitaires de souscription des autres OPCVM (ces frais s'ajoutent au prix de souscription)
- Droits de garde
  - Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne (par an)
  - Frais par ligne valeur (par an)
  - Minimum perception par ligne valeur (par an)
  - Retraits, virements et opérations diverses (par ordre)
  - Transactions sur OPCVM Société Générale ou centralisé par SGSS (par ordre)
  - Transactions sur autres OPCVM
- Autres placements financiers

**Gratuit**  
25,00€

0,80%  
12,00€  
30,00€  
5,00€  
30,00€  
Nous consulter  
Nous consulter

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE (Cotisations annuelles)

### PROTECTION DE L'ASSURÉ ET DE SES PROCHES

- Certicompte - Assurance décès accidentel associée au compte de particulier :
  - Option 1
  - Option 2
- Certipel - Assurance décès accidentel associée au PEL
- Certi Livret A - Assurance décès accidentel associée au Livret A
- Généea - Assurance prévoyance décès toutes causes

35,00€  
69,00€  
24,00€  
27,00€

Nous consulter

### PROTECTION DES MOYENS DE PAIEMENT

- Quiétis - Assurance perte et vol des moyens de paiement
  - Prime titulaire
  - Prime co-titulaire
  - Jeunes

29,95€  
18,60€  
10,00€

## SUCCESSION

Conditions &  
Prix en euros

- Dossier de succession (commission calculée en fonction des avoirs détenus)
  - jusqu'à 1 500 € inclus
  - supérieur à 1 500 €
- Frais de gestion annuels (dossiers >24 mois)

80,50€  
0,5%+80,50€  
(Max. 814,50€)  
75,00€

## RÉSOUTRE UN LITIGE

La Société Générale Antilles a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

La Société Générale Antilles s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé informé sous 10 jours, sauf cas exceptionnel.

## L'AGENCE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller Clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez leur faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement en agence, par téléphone, par courriel, par lettre ou par télécopie.

## LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE A VOTRE ÉCOUTE

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Réclamations Clientèle pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier ou par télécopie, en utilisant les coordonnées ci-après.

<b>Par courrier :</b>	<b>Société Générale Antilles Service Qualité - Réclamations Clientèle Boulevard Marquisat de Houelbourg Z.I. de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT</b>
<b>Par télécopie :</b>	<b>0590 25 49 47</b>

## EN DERNIER RECOURS, LE MÉDIATEUR

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une «Charte de la Médiation» qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention. Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le Médiateur vous répondra directement, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, la Société Générale Antilles s'engage par avance à la mettre en oeuvre sans délai.

**Le Médiateur auprès de la Société Générale  
17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex 7**

(1) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié, augmenté des frais de port.

(3) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'exèdent pas la moitié du montant brut de la négociation.

(4) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicable sur le montant brut négocié.

(5) Dans le cas de petits ordres de vente, Société Générale Antilles assure à ses clients le versement d'au moins la moitié du montant de la négociation.

(6) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31/12 de l'année précédente.

(7) Barème applicable par tranche.

(8) Prélèvé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire, PEA) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin.

(9) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

## 10 - LA CARTE DES PAYS DE LA ZONE SEPA

## Pays de la zone Euro

La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie.

## Pays de l' Union Européenne (U.E)

Pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

## Pays de l' Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

## Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Pays de l'Espace Économique Européen, Suisse, Monaco et Saint-Marin.



- |   |  |
|---|--|
| <span style="color: #0056b3;">■</span> Pays de la zone Euro       | <span style="color: #0056b3;">■</span> <span style="color: #e69d00;">■</span> Pays de l'Espace Économique Européen |
| <span style="color: #0056b3;">■</span> Pays de l'Union Européenne | <span style="color: #e69d00;">■</span> <span style="color: #c00000;">■</span> Pays de la zone SEPA                 |

À VOS CÔTÉS | pour vous informer



CONTACTEZ

Votre conseiller en agence

## GUADELOUPE

### Agence de Jarry

Immeuble Connexion - Boulevard de Houëlbourg  
97122 BAIE-MAHAULT  
Tél. : 0590 38 30 01

### Agence de Pointe-à-Pitre

30, rue Frébault  
97110 POINTE-A-PITRE  
Tél. : 0590 21 27 60

### Agence de Basse-Terre

17, rue du Docteur Cabre  
97100 BASSE-TERRE  
Tél. : 0590 81 00 84

## MARTINIQUE

### Agence de Fort-de-France

5, rue de la Liberté  
97200 FORT-DE-FRANCE  
Tél. : 0596 51 43 23

### Agence de Galleria

C. Cial La Galleria  
97232 LE LAMENTIN  
Tél. : 0596 42 76 11



CONNECTEZ-VOUS

[www.sgbafr](http://www.sgbafr)

Internet : gratuit, hors coût du fournisseur d'accès Internet



VOCALIA - serveur vocal au 08 92 68 18 79

Crédit photos : Getty Image - 04/2016

Société Générale de Banque aux Antilles - SA au capital de 17 263 687 EUR  
Siège social: 30 rue Frébault - 97110 Pointe-à-Pitre - RCS Pointe-à-Pitre 315 769 257



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
ANTILLES**